



La demande d'acte d'état civil est gratuite et peut être faite directement par internet sur l'Espace citoyens.

### Démarche

Pour demander un extrait ou une copie d'acte d'état civil, il est conseillé d'effectuer la démarche en ligne via l'Espace citoyens.

[Aller sur l'Espace citoyens](#)

### Délai de traitement

Toute demande sera traitée sous 10 jours. Passé ce délai, si toutefois vous ne recevez pas votre acte, merci de bien vouloir renouveler votre démarche.



La Ville de Plaisir ne délivre plus d'acte datant de plus de 100 ans. Afin de vous procurer ledit acte, vous devez vous adresser aux [archives départementales](#).



**MAIRIE DE PLAISIR**  
2 rue de la République  
78370 - Plaisir  
☎ 0 8000 78370

HORAIRES :  
Lundi : 13:30 - 19:30  
Mardi : 9:00 - 12:00, 13:30 - 17:30  
Mercredi : 9:00 - 12:00, 13:30 - 17:30

### LETTRE D'INFORMATION

VOTRE COURRIEL :

adresse@domaine.com ✓

ARCHIVES  
 DÉSINSCRIPTION

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés. Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

[✓ OK, tout accepter](#) [Personnaliser](#)